

Résumé des informations publiées sur le site Internet - Global Equity Sustainable Healthcare

Pas de préjudice important aux caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les investissements durables dans le compartiment seront évalués par rapport au principe DNSH afin de s'assurer que les investissements ne causent pas de préjudice important à des objectifs environnementaux ou sociaux. Le principe DNSH s'applique uniquement aux investissements durables sous-jacents du compartiment. Ce principe est intégré au processus de prise de décision d'investissement, qui comprend l'évaluation des principales incidences négatives (« PAI »). Les PAI obligatoires, telles que définies dans le Tableau 1 de l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation pour le règlement 2019/2088, sont utilisées pour évaluer si les investissements durables du compartiment causent un préjudice important à l'objectif environnemental ou social. Pour soutenir l'évaluation DNSH, des critères quantitatifs ont été établis pour l'ensemble des PAI.

Caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales (« E/S ») promues par ce compartiment sont :

1. Investissement dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés susceptibles de soutenir des budgets de santé de plus en plus limités dans le monde entier, y compris l'accessibilité aux soins et la capacité financière des patients.
2. Une proportion minimale des investissements du compartiment doit répondre à des normes ESG minimales. Ainsi, les sociétés dans lesquelles le compartiment investit doivent atteindre une notation minimale en matière ESG, et individuellement au niveau environnemental, social et de gouvernance.
3. Prise en compte des pratiques commerciales responsables conformément au Pacte mondial des Nations unies (« **PMNU** ») et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (« **OCDE** »). Lorsque des cas de violations potentielles des principes du PMNU sont identifiés, les sociétés concernées seront soumises aux vérifications ESG préalables exclusives de HSBC pour déterminer leur adéquation à l'inclusion dans le portefeuille du compartiment, et elles seront exclues si elles sont jugées inadéquates.
4. L'exclusion des activités visées par la Politique d'investissement responsable de HSBC Asset Management et les exclusions applicables aux Indices de référence de transition climatique de l'UE.

Stratégie d'investissement

Le compartiment vise à générer un rendement total à long terme en investissant dans un portefeuille concentré d'actions de sociétés susceptibles de tirer parti de budgets de soins de santé de plus en plus restreints à l'échelle mondiale.

Le compartiment cherche à générer ce rendement en investissant dans des sociétés dont l'exposition aux revenus actuelle et/ou attendue est liée à des produits du secteur de la santé durable (« Produits de santé durable »). L'objectif social du compartiment est d'améliorer l'accessibilité financière des soins de santé, afin d'alléger les pressions budgétaires liées à la fourniture de soins de santé. Ces Produits de santé durable sont susceptibles d'améliorer le rapport qualité-prix des dépenses de santé grâce à de meilleurs avantages cliniques (par exemple, meilleure efficacité clinique, amélioration de la sécurité) et/ou à des économies de coûts résultant de l'innovation (par exemple, réduction des coûts de traitement, réduction des coûts d'hospitalisation continue). Ces sociétés, conformément à l'objectif social du compartiment (« Sociétés de santé »), sont identifiées sur la base d'un processus d'analyse exclusif de HSBC comprenant les scores de santé durable (« Scores de santé durable »), comme décrit ci-dessous. Les objectifs du compartiment sont alignés sur l'objectif 3 des Objectifs de développement durable des Nations unies, qui est un objectif social axé sur la bonne santé et le bien-être.

Les Produits de santé durable peuvent inclure, sans toutefois s'y limiter, les médicaments contribuant à réduire le nombre de jours qu'un patient passe dans une unité de soins intensifs, les tests de diagnostic qui permettent une détection et un traitement précoces de maladies, les initiatives de prévention des maladies, les améliorations opérationnelles et le déploiement de technologies ou de services de santé qui peuvent notamment inclure les hôpitaux, les distributeurs et les laboratoires. Le compartiment peut être relativement concentré dans des actions de sociétés domiciliées aux États-Unis. Une analyse fondamentale du secteur de la santé et de ses sous-secteurs est menée pour identifier les sociétés qui présentent une opportunité d'investissement. Les investissements dans des Sociétés de santé ne sont pas automatiquement qualifiés d'investissements durables. Le cas échéant, cette qualification sera attribuée ultérieurement.

Vous trouverez la Politique d'investissement responsable et les Méthodologies d'investissement responsable de HSBC Asset Management (y compris l'évaluation concernant la transition climatique exclusive de HSBC Asset Management, qui soutient la transition des économies vers la neutralité carbone) sur le site Internet de HSBC Asset Management : www.assetmanagement.hsbc.com. Pour y accéder, cliquez sur « Nous connaître » dans le menu principal, puis sur « Investissement responsable », et enfin sur « Politiques et informations ».

Proportion d'investissements

Le compartiment promet des caractéristiques E/S et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une

proportion minimale de 51 % d'investissements durables. Le compartiment contiendra une proportion minimale de 80 % d'investissements alignés sur les caractéristiques E/S qu'il promeut. Les autres investissements comprennent des actifs liquides (actifs liquides à titre accessoire, dépôts bancaires, instruments du marché monétaire et fonds du marché monétaire) et des instruments financiers dérivés qui peuvent être utilisés à des fins de gestion efficace du portefeuille.

Contrôle des caractéristiques environnementales ou sociales

Une proportion minimale obligatoire des investissements du compartiment doit répondre à certaines normes ESG, qui sont mesurées par un score ESG total minimum et par des scores individuels minimums au niveau environnemental, social et de gouvernance pour chacune des sous-composantes. Ces scores représentent la gestion des risques ou des opportunités ESG qui sont pertinents pour le secteur dans lequel la société opère. Les sociétés dont les scores sont très faibles sont considérées comme ayant une mauvaise gestion des risques et opportunités ESG et sont donc exclues de la contribution à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Méthodes

Une proportion minimale obligatoire des investissements du compartiment doit répondre à certaines normes ESG, qui sont mesurées par un score ESG total minimum et par des scores individuels minimums au niveau environnemental, social et de gouvernance pour chacune des sous-composantes. Ces scores représentent la gestion des risques ou des opportunités ESG qui sont pertinents pour le secteur dans lequel la société opère. Les sociétés dont les scores sont très faibles sont considérées comme ayant une mauvaise gestion des risques et opportunités ESG et sont donc exclues de la contribution à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du compartiment.

Sources et traitement des données

HSBC Asset Management utilise les données d'un certain nombre de tiers tels que Sustainalytics, ISS, MSCI et Trucost pour s'assurer d'atteindre les caractéristiques environnementales promues. HSBC Asset Management fait également appel à un certain nombre d'agences de notation ESG pour effectuer un filtrage normatif par rapport aux principes du Pacte mondial des Nations unies.

Les données sont vérifiées par le département de recherche approfondie de HSBC Asset Management et traitées via la méthode de recherche exclusive de HSBC Asset Management. HSBC Asset Management dépend des données de tiers et, bien que nous vérifions ces données, nous ne pouvons pas nous prononcer sur les limites des méthodes de ces sociétés tierces. Aucune donnée n'est estimée par HSBC Asset Management.

Limites aux méthodes et aux données

HSBC Asset Management n'a connaissance d'aucune limite en matière de respect des caractéristiques environnementales ou sociales du compartiment.

Diligence raisonnable

Les investissements dans le compartiment sont évalués en fonction d'un niveau minimum en matière de pratiques de bonne gouvernance en tenant compte des principes du PMNU. Les pratiques de bonne gouvernance des sociétés sont en outre examinées par le biais des scores ESG et des scores relatifs au pilier G. Les investissements considérés comme des Investissements durables doivent passer un filtrage supplémentaire selon des principes de bonne gouvernance avant de pouvoir être désignés comme tels. La gouvernance est évaluée en fonction de critères spécifiés dans le processus d'investissement qui comprend, entre autres, l'éthique des affaires, la culture et les valeurs, la gouvernance d'entreprise et la corruption. Les violations du PMNU sont évaluées par le biais d'un examen ESG ainsi que d'un filtrage qui sont utilisés pour identifier les sociétés considérées comme ayant une mauvaise gouvernance. Les sociétés qui répondent aux critères d'investissement durable sont évaluées par le biais de scores minimums de gouvernance pour garantir des normes de gouvernance plus élevées et aucune association avec une controverse grave. Le cas échéant, ces sociétés feront ensuite l'objet d'un examen, d'une action et/ou d'un engagement plus poussés.

Politiques d'engagement

L'équipe de gérance de HSBC rencontre régulièrement les émetteurs et les sociétés afin de mieux comprendre leur activité et leur stratégie, de faire part de notre soutien ou de nos préoccupations concernant les actions de gestion et de promouvoir les meilleures pratiques. HSBC estime qu'une bonne gouvernance d'entreprise garantit que les émetteurs et les sociétés sont géré(e)s dans le respect des intérêts à long terme de leurs investisseurs.

Indice de référence désigné

Certaines caractéristiques environnementales et sociales sont mesurées par rapport à l'indice MSCI World Health Care en tant



qu'« Indice de référence » du compartiment. Toutefois, cet indice n'a pas été désigné pour atteindre les caractéristiques environnementales et sociales promues par le compartiment.

Version – FINALE

Date de publication – 16 juin 2025

Date de prise d'effet – 16 juin 2025